

Le syndicat FO face à la crise Covid19

Des agents du Conseil départemental du Gers veillent à la protection et reconnaissance des agents



Le syndicat FO face à la crise Covid19

La période très singulière que nous traversons aujourd'hui révèle bien toute l'importance des services publics de notre pays, et les collectivités territoriales y tiennent une place singulière comme échelon de proximité avec les habitants. Et ce n'est pas un hasard si l'ensemble de la fonction publique a manifesté tout au long des derniers mois contre l'inadaptation des politiques et réformes en cours de ce gouvernement.

Les agents du conseil départemental du Gers assurent les missions obligatoires du social en faveur des plus fragiles, des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'enfance, et apportent leur aide à l'autonomie des gersois au quotidien.

Face à la pandémie du COVID 19, le Syndicat Force Ouvrière du Conseil Départemental du Gers (FO CD32) salue l'engagement professionnel des agents. Appartenant à toutes les catégories, ils sont mobilisés selon des degrés divers à l'activité en faveur des usagers, qu'il s'agisse des agents en télétravail, de la cellule de crise, ou de ceux en activité dans les différents services (Maisons des solidarités, assistantes familiales accueillant les enfants, agents mobilisés en collège pour accueillir les enfants des personnels soignants, infirmiers, agents d'entretien et tous ceux qui contribuent au maintien de l'activité et à la distribution des masques).

Le syndicat FO CD 32 se mobilise pour être à l'écoute de ses adhérents et militants, et de tous les agents concernés par des conditions de travail dégradées et maintient des échanges réguliers avec la collectivité dont les efforts sur les questions DRH et l'engagement sont tout aussi remarquables en cette période et nous les en remercions. Tous les agents ont été équipés immédiatement de gel, et ceux qui en avaient besoin ont pu obtenir des masques. Tous les départements n'ont pas fait les mêmes choix loin de là.

FO CD32 a également rappelé dès le début du confinement la nécessité pour ses représentants au CHS CT d'être informés et associés à la cellule de crise. Le 17 mars l'administration organisait un premier point d'information avec les représentants des personnels au CHS CT.

Dès le 27 mars FO CD32 a identifié et soumis à l'autorité territoriale des revendications en faveur des plus exposés. Le confinement qui s'impose aux assistants familiaux les positionne dans une situation singulière, différente des autres agents car il s'agit de 24h/24, 7 jours sur 7 ni WE ni relâche avec double charge de travail à domicile en gérant la scolarité et en prenant en compte les difficultés de jeunes ne pouvant se rendre dans leur famille.

La demande du syndicat

- La préparation d'un plan de relais pour ces assistants familiaux, afin qu'ils bénéficient au plus vite de congés supplémentaires exceptionnels à l'issue du confinement
- Le syndicat FO CD32 a demandé également que deux primes exceptionnelles soient proposées à l'assemblée en avril en reconnaissance : Pour les assistants familiaux d'une part et pour tous ceux qui ont du faire face à des conditions d'exposition régulière au risque en contact avec le public au quotidien d'autre part (en collège, en MDS ...)

Nous avons pu obtenir le 9 avril une première rencontre des organisations syndicales représentées au CHS CT avec le DGS et les Directeurs Généraux Adjointes en visio conférence pour être informés et développer nos questions en faveur de la santé et de la sécurité des agents. Une nouvelle rencontre de ce type est prévue le 23 avril.

- FO a également demandé que les dépistages soient mis en œuvre dès qu'ils seront disponibles pour les agents en activité.

Le DGS nous a confirmé que le Président Philippe Martin avait donné un avis favorable de principe à l'octroi d'une prime, et qu'il en serait question au conseil départemental du 15 mai sur un montant moindre que les hospitaliers en première ligne.

FO Territoriaux national et les organisations syndicales siégeant au bureau du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale du 8 avril en ont également déposée la demande pour la DGCL et le gouvernement car une telle prime n'existe pas habituellement et ne pouvait être attribuée sur la base du secteur privé.

Chacun attendait la décision du gouvernement pour la reconnaissance des agents publics d'état afin de s'aligner et d'adapter la proposition aux territoriaux. C'est chose faite puisque le Ministre du budget a annoncé ce 15 avril le principe d'une prime pour les agents d'Etat pouvant aller jusqu'à 1000 euros.

En attente de décision du conseil départemental

Dans l'attente du 15 mai et d'une décision des élus du Gers qui devront en délibérer, le syndicat FO des agents du Conseil départemental du Gers renouvelle son soutien et sa reconnaissance à ceux qui travaillent au quotidien au péril de leur santé pour continuer à faire vivre des missions de Service Public et maintenir des services aux publics considérés comme les plus vulnérables de notre société.